

# Des polices municipales interdites de flash-balls

**L**ES POLICES municipales ne sont pas près de faire usage du flash-ball (fusil tirant des balles en caoutchouc). La préfecture a fait savoir hier qu'elle refusait la demande de sept communes \* qui voulaient en équiper leurs agents. Cette décision ne choque pas vraiment les maires concernés mais relance néanmoins la question de l'armement de la police municipale. D'autant que sept d'entre elles, qui ne travaillent pas forcément dans les endroits les plus sensibles du département, sont déjà équipées d'armes de poing.

« Le flash-ball est une arme qui n'est pas mortelle mais elle peut blesser, détaille-t-on à la préfecture. Le risque est que certaines personnes peuvent y avoir recours un peu facilement, sachant justement qu'elle n'est pas létale. Cette arme ne se justifie que pour une police municipale travaillant la nuit. Or, quasiment aucune d'entre elles n'a d'activité nocturne. »

## « Ce refus est injustifié »

Pour éviter des dissensions entre les demandeurs, le préfet a préféré un refus global. Les maires ne sont pas particulièrement étonnés par ce choix. « J'avais fait une demande car les agents participent régulièrement à des missions avec la police nationale, justifie Franck Martin, maire UMP d'Etampes. Mais je ne suis pas un farouche partisan de l'armement. » Pourtant, d'autres élus ne comprennent pas la logique du préfet. « Avant 1995, notre police municipale était autorisée à porter des armes à feu mais, lorsque mon prédécesseur est arrivé à la mairie, il a remis, et je suis d'accord, cet équipement dans un coffre, rappelle Olivier Thomas, maire PS de Marcoussis. Maintenant, on demande de simples flash-balls et c'est non. La cohérence m'échappe. »

Le premier magistrat du Coudray-Montceaux se montre plus virulent. « Nous avons demandé des armes car notre police municipale travaille la nuit, se défend François Gros,



**COURCOURONNES, LE 22 NOVEMBRE DERNIER.** Comme six villes du département, la commune a essuyé un refus de la part de la préfecture d'équiper sa police municipale de flash-balls (fusils tirant des balles en caoutchouc, photo de droite). (LP/S.T.)

maire UMP de la commune. Ce refus est donc injustifié. Surtout quand on voit que d'autres petites communes, qui ne connaissent pas ces contraintes, sont équipées d'armes à feu depuis longtemps. »

Côté police nationale, on reste perplexe. « Le flash-ball est une arme utilisée dans le cadre du maintien de l'ordre. Or, ce n'est pas le rôle de police municipale, détaille un fonctionnaire. En outre, ils se retrouvent rarement en situation d'en avoir usage. A titre d'exemple, sur notre secteur, cinq villes sur huit ont des agents

municipaux et, en 2004, ils n'ont effectué au maximum qu'une dizaine d'interpellations. »

**SÉBASTIEN THOMAS**

\* Les municipaux équipés d'armes à feu : Courcouronnes, Soisy-sur-Seine, Saint-Germain-lès-Corbeil, Wissous, La Ville-du-Bois, Champlan, Janvry. Les communes qui ont fait une demande de flash-balls : Marcoussis, Etampes, Linas, Montlhéry, Le Coudray-Montceaux, Courcouronnes, Massy. Cas particulier : les policiers municipaux de Corbeil pourraient patrouiller la nuit. Ils ont fait une demande pour obtenir des armes à feu. Réponse de la préfecture en février.



« Les flingues, c'est symbolique »

## Circulation

## Longjumeau chasse les camions

**P**ANNEAUX « contrôle », cônes de signalisation, effectifs renforcés : les forces de l'ordre ont déployé les grands moyens hier à Longjumeau. Pour la première fois, police nationale, municipale et agents spécialisés de la Direction départementale de l'équipement intervenaient de concert dans cette ville.

Dans leur ligne de mire : les poids lourds. L'espace de deux heures, une quinzaine de véhicules ont ainsi été contrôlés, et plusieurs infractions relevées. Car Longjumeau, à l'instar d'autres villes de l'Essonne, et en dépit d'un arrêté interdisant le territoire communal aux plus de 3,5 t, est sans cesse traversé par des 38 t, générant de nombreux incidents en centre-ville. « On ne compte plus les rétrovi-

seurs arrachés, se plaint Laëtitia, une riveraine. Il y a trois semaines, un camion a arraché une guirlande de Noël. Ça a fait un boucan d'enfer. Il ne restait plus que le fil ! »

Amende de 90 €

« Les habitants en ont assez de voir des semi-remorques bloquer la circulation en centre-ville, s'énerve Bernard Nieuvaert, le maire (DVD) de Longjumeau. Cela étant, c'est vrai qu'à leur décharge beaucoup de chauffeurs, notamment les étrangers, se font piéger en essayant de rejoindre la N 20. » Hier, en ce qui concernait le non-respect de l'arrêté municipal, passible d'une amende de 90 €, les forces de l'ordre ont donc fait preuve d'une relative man-

suétude. Par contre, d'autres manquements au Code de la route ont été sanctionnés : disques hors-la-loi, extincteurs périmés ou absence d'attestations diverses.

« Un poids lourd, ça ne se manie pas comme une voiture, martèle l'un des motards de la police présent hier. Il y a certaines choses que nous ne pouvons tolérer. » Et d'évoquer ces « véritables poubelles roulantes » qu'il croise parfois. « Mercredi, j'en ai immobilisé un dont le contrôle technique était périmé depuis un an ! » Sans parler du non-respect des distances de sécurité. « Quand je prends la A 6 le matin pour aller au travail, reprend le policier, si je suis sur la voie de droite à 90 km/h, je me fais pousser par les camions. »

NICOLAS JACQUARD



**LONGJUMEAU, HIER.** Un contrôle routier a eu lieu. Alors qu'ils sont interdits en centre-ville, les poids lourds continuent à le traverser. (L.P./NICOLAS JACQUARD.)

## LE TEMOIN DU JOUR

## « J'ai dû refaire trois fois ma vitrine »

**DANIEL ROBIN,** patron de la maison de la presse



**L**ES CAMIONS, Daniel Robin les connaît de près. « Quand il y a des voitures en stationnement pour nous protéger, ça va. Autrement, ça touche..., assure le patron de la maison de la presse. Depuis neuf ans que je suis là, j'ai dû refaire trois fois ma vitrine à cause des poids lourds. »

La dernière vitre date d'ailleurs du mois de juillet, quand un 38 t, après avoir accroché une camionnette, l'a projetée sur la façade. « Ça, ce sont les cas les plus graves, précise Daniel

Robin. Mais dans le même temps, tout l'éclairage extérieur du magasin a dû être refait. On a raccourci les luminaires. Les camions les arrachaient systématiquement. »

Pourtant, le commerçant ne voue aucune haine aux semi-remorques. « De toute façon, ça a toujours été un enfer, explique-t-il, fataliste. Le centre-ville fonctionne comme un piège. Pour un poids lourd, rejoindre la N 20, c'est sûr que c'est un vrai bazar. »

N.J.

## Les poids lourds traversent toujours Maisse

**A** MAISSE, le premier arrêté municipal remonte à mars 2003. Le transit des plus de 19 t est interdit de 8 heures à 20 heures sur la D 837 qui traverse le village. Mais il est loin d'être respecté. « Le trafic a baissé mais c'est insatisfaisant, lance Daniel Bourgois, le maire. Pourtant, les deux agents municipaux tentent de le faire appliquer. Trois demi-journées par semaine, ils verbalisent près de la gare. Quand c'est possible, on propose au camion de faire demi-tour. Mais certains préfèrent payer.

Résultat : nous en sommes à plusieurs centaines de procès-verbaux. » D'après le maire, l'Etat a sa part dans ce demi-échec. « On a eu au forceps l'autorisation de prendre cet arrêté, gronde Daniel Bourgois. La préfecture a mis plusieurs mois avant de disposer la présignalisation avant le village pour avertir les routiers. » Autre incongruité : les convois exceptionnels. « La DDE leur autorise la traversée, explique le maire. Et nous, on les verbalise ! »

## Plateau de Saclay

# Le préfet dit non à l'adhésion des Ulis

**C** OUP DE THÉÂTRE dans le dossier de l'entrée des Ulis dans la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (Caps). La ville pensait la rejoindre au 1<sup>er</sup> janvier dernier. Cinq jours avant la date, le préfet de l'Essonne a posé son veto à cette adhésion qui aurait fait de la Caps la plus grosse communauté d'agglomération de l'Essonne.

Après deux ans de polémique, la communauté de Saclay avait enfin réussi à voter à la majorité l'adhésion des Ulis (25 voix pour, 11 contre). Avec, à la clé, d'importantes retombées financières. La communauté aurait récupéré une grande partie de la taxe professionnelle versée par les entreprises de la zone d'activités de Courtabœuf. A cheval sur Les Ulis, Villebon et Villejust, elle compte plus de 1 000 entreprises et 24 000 salariés.

Le préfet a reconnu dans son courrier que toutes les conditions juridiques à l'entrée des Ulis étaient réunies. Mais elle ne fait pas « l'unanimité ». A la Caps, présidée par le socialiste François Lamy, plusieurs maires sont en effet opposés à l'adhésion d'une nouvelle commune de gauche.

### Réaction virulente

Du côté du maire chevènementiste des Ulis, la réaction est plutôt mitigée. « A court terme, la ville n'était pas vraiment gagnante, reconnaît Paul Loridant. Elle aurait perdu la plupart de ses ressources en taxe professionnelle alors que nous avons de gros projets de rénovation des quartiers à financer. En revanche, à long terme, la ville trouvait son intérêt pour le développement des transports en commun, la réhabilitation de Courtabœuf, la reparti-

tion des quotas de logements sociaux avec les communes voisines... Plus j'y pense et plus je me dis que l'idéal serait un mariage entre le plateau de Saclay, Massy et les communes de Courtabœuf. Il faudrait que la décision du préfet permette d'engager une nouvelle réflexion. »

À la Caps, la réaction est bien plus virulente. Elle dénonce une décision préfectorale prise « à l'encontre de la volonté démocratique » des élus. La Caps rappelle qu'elle a fourni « les garanties nécessaires quant au financement » des grands projets des Ulis jusqu'en 2008. « Pour réaliser son projet de territoire, maintenir le cadre de vie du plateau, offrir aux centres de recherche des débouchés économiques, il est évident que la Caps a besoin de s'élargir à un ou plusieurs pôles économiques. »

STÉPHANIE AUGUY